



RÉFORME STATUTAIRE

PROPOSITION DE NOUVELLE STRUCTURATION

INTRODUCTION

Le protocole police 2022 a acté différentes mesures en faveur des policiers scientifiques ayant conduit à l'organisation d'un groupe de travail intitulé « mesures RH et indemnitaires » dont une partie des travaux présentés correspond à une majoration des grilles actuelles de la catégorie B.

Si ce procédé permet de répondre au point « Sortie du NES » du protocole, il entre en conflit avec le point portant « **création d'un statut dérogatoire** » dont la définition impactera logiquement le régime indemnitaire.

À noter également que **la réorganisation de la police nationale** offre de nouvelles perspectives de carrière et que **la création de l'école nationale de police scientifique** avec une nouvelle doctrine qui donne les affectations à l'issue de la réussite à la formation engendrera rapidement de nouveaux besoins.

Enfin, il est primordial de projeter **l'évolution inévitable de la filière scientifique** en tenant compte de la simplification de la procédure pénale basculant une partie des responsabilités sur la police scientifique, mais aussi de la volonté omniprésente de mutualisation avec les gendarmes et du développement de métiers de plus en plus spécialisés devrait muer en **filière métier des sciences forensiques** qui englobe les méthodes de police scientifique, de juricomptabilité, d'informatique forensique, de médecine légale (analyse physiologique et psychiatrique), d'intelligence stratégique et de renseignement.

Les effectifs, qui sont donc amenés à croître, vont voir leur champs de compétences s'élargir rapidement dans les années à venir, tout comme les attentes les concernant.

Nous proposons donc une nouvelle structuration avec un premier recrutement à Bac +2 et un second à Bac +5. Cette transformation accompagnerait la révision de la formation qui, pour répondre aux forts enjeux à venir de la filière investigation, devra notamment renforcer les connaissances en droit pénal et du processus judiciaire.

Le travail présenté conduit également à revoir les grilles des ingénieurs de police technique et scientifique pour garder une cohérence d'évolution entre les corps et qui devra servir de base pour une révision plus globale du régime indemnitaire.



UN RECRUTEMENT À BAC +2

La filière se structurerait sur 4 niveaux, au lieu des 3 actuellement, avec de nouveaux intitulés de grades plus en adéquation avec les missions attendues :

- **Niveau 1 : Investigateur de police scientifique**

agent des services...

- **Niveau 2 : Investigateur en chef de police scientifique**

agent à expérience et compétence reconnues, responsable de petit service, adjoint de service moyen, adjoint de groupe important...

- **Niveau 3 : Superviseur de police scientifique**

agent expérimenté avec compétences de management, responsable de moyen service, responsable de groupe...

- **Niveau 4 : Superviseur en chef de police scientifique**

agent expérimenté pour des postes particuliers nécessitant des compétences de management supérieur...

Les conditions d'évolution au choix sont déterminées par l'expérience minimale nécessaire pour occuper de nouvelles responsabilités et ne tiendraient donc compte que de **l'ancienneté acquise en police scientifique**, en opposition avec le NES qui tient compte des années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau :

- **Niveau 1 → Niveau 2**

1 an à l'échelon 5 Niveau 1, 7 ans de filière police scientifique

- **Niveau 2 → Niveau 3**

1 an à l'échelon 5 Niveau 2, 13 ans de filière police scientifique

- **Niveau 3 → Niveau 4**

1 an à l'échelon 4 Niveau 3, 18 ans de filière police scientifique

À noter que chaque prise de grade s'accompagnerait par une formation spécifique en lien avec les nouvelles fonctions attendues, conformément à la volonté de formation continue dirigée par l'académie de police.

Cette proposition de structuration permettrait :

- de gommer le tassement de la filière et l'absence de reconnaissance des grades qui a été engendrée par l'intégration au NES ainsi que par l'unique exhaussement de la catégorie C pour la filière ;
- d'offrir une progression pour tous les agents tout comme une reconnaissance pour ceux qui souhaitent occuper des responsabilités supérieures à leurs fonctions primaires en valorisant l'expérience acquise ;
- de faire occuper les postes à responsabilités par des agents présentant de l'expérience et une reconnaissance hiérarchique ;

Elle impacterait également la **révision en cours de l'ISS PTS** et engendrerait **une période transitoire de transferts sur ces grilles** dont les conditions seraient à définir avec une catégorie B1 à faire évoluer vers un niveau Bac +2.

L'indice majoré de référence pour le transfert sur les nouvelles grilles devra notamment être augmenté de 25 points pour déterminer le positionnement dans les grilles proposées, tel que prévu dans la proposition de l'administration à échéance N+3.



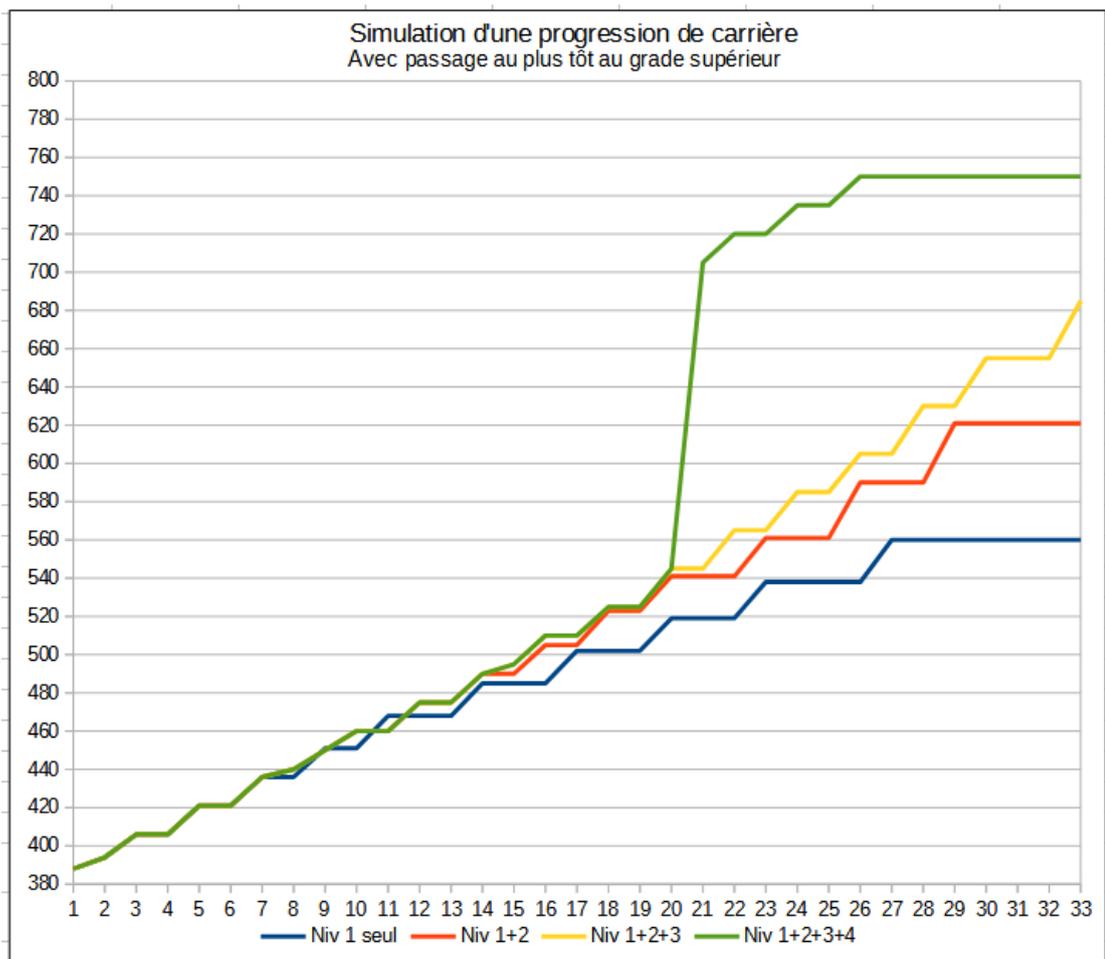
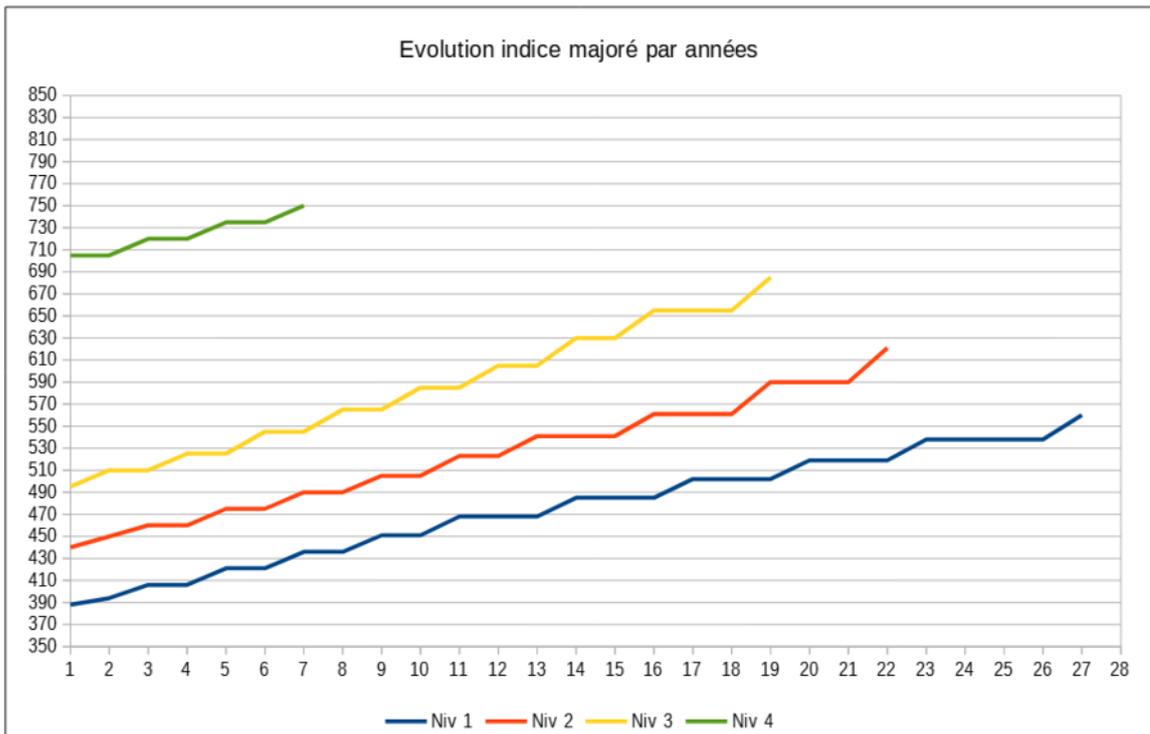
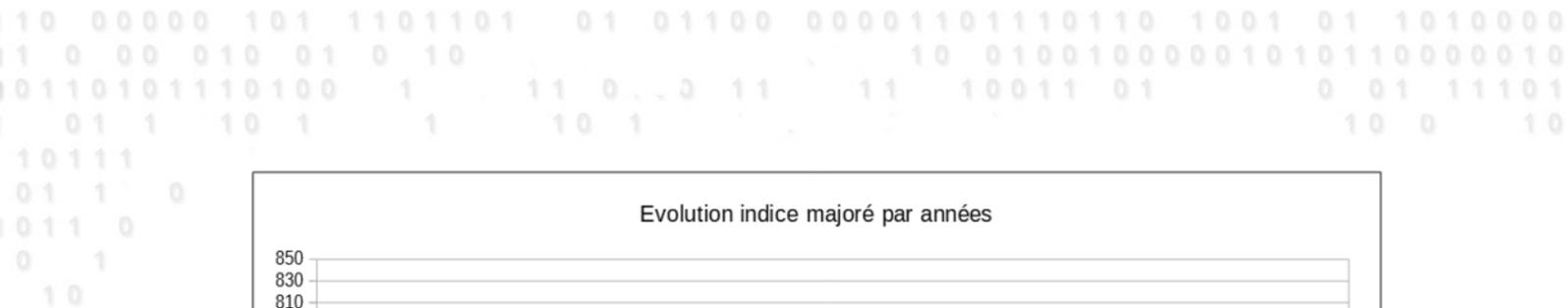
GRILLES PROPOSÉES

Proposition de grilles				
	Echelon	Indice Majoré	Durée Echelon	Ev.
Niveau 4	4	750	/	+15
	3	735	2	+15
	2	720	2	+15
	1	705	2	-
Durée grille			6	
indice majoré moyen			720	
Niveau 3	10	685	/	+30
	9	655	3	+25
	8	630	2	+25
	7	605	2	+20
	6	585	2	+20
	5	565	2	+20
	4	545	2	+20
	3	525	2	+15
	2	510	2	+15
1	495	1	-	
Durée grille			18	
indice majoré moyen			577	
Niveau 2	11	621	/	+31
	10	590	3	+29
	9	561	3	+20
	8	541	3	+18
	7	523	2	+18
	6	505	2	+15
	5	490	2	+15
	4	475	2	+15
	3	460	2	+10
	2	450	1	+10
	1	440	1	-
Durée grille			21	
indice majoré moyen			506	
Niveau 1	12	560	/	+22
	11	538	4	+19
	10	519	3	+17
	9	502	3	+17
	8	485	3	+17
	7	468	3	+17
	6	451	2	+15
	5	436	2	+15
	4	421	2	+15
	3	406	2	+12
	2	394	1	+6
	1	388	1	-
Durée grille			26	
indice majoré moyen			472	

Observations :

- La grille niveau 1 est pour un recrutement à Bac +2 contre le niveau Bac aujourd'hui ;
- La grille de niveau 1 débiterait à 388 soit 24 points supérieurs à la grille CEA et 22 points inférieurs à la grille officier ;
- La grille de niveau 1 proposée est équivalente à la proposition Technicien B2 N+3 formulée par la DRCPN. Elle réajuste cependant les différences de niveau entre chaque indice afin de permettre une progression plus linéaire ;
- Les points de départ des grilles de niveaux 2 et 3 sont déterminés pour être légèrement supérieurs à l'échelon permettant d'accéder à ces nouveaux échelons ;
- Il est techniquement possible d'atteindre le dernier échelon du niveau 3 en 32 ans sur une carrière qui en compte actuellement 43.





UN RECRUTEMENT À BAC +5

La réforme de la police nationale va permettre une augmentation conséquente de la présence des ingénieurs de police scientifique aux plus hautes strates hiérarchiques, notamment en qualité de gestionnaire ou de conseillers techniques.

Avec davantage de responsabilités et d'effectifs sous leur autorité fonctionnelle ou hiérarchique, la révision statutaire conduira à s'interroger sur le contenu et la durée de formation des ingénieurs, pour lesquels un tronc commun avec la formation des commissaires serait propice à l'acculturation et au partage des missions.

Si la structuration de la catégorie Bac +2 engendre des ajustements de grilles indiciaires actuelles pour les deux premiers niveaux d'ingénieur, la révision statutaire devra obligatoirement **réviser l'intégralité du régime indemnitaire** afin de valoriser et dynamiser la catégorie Bac +5 sans incohérence budgétaire.

Nous proposons également de nouveaux intitulés de grades :

- **Niveau 1 : Coordinateur de police scientifique**
- **Niveau 2 : Coordinateur principal de police scientifique**
- **Niveau 3 : Coordinateur en chef de police scientifique**

GRILLES PROPOSÉES

	Echelon	Indice Majoré	Durée Echelon	Ev
Niveau 3	HEA3	972	/	+47
	HEA2	925	/	+35
	HEA1	890	/	+60
	5	830	2	+24
	4	806	2	+57
	3	749	2	+33
	2	716	2	+43
1	673	2	-	
Durée grille indice majoré moyen			8	736
Niveau 2	8	821	/	+15
	7	806	3	+38
	6	768	3	+38
	5	730	3	+35
	4	695	2,5	+35
	3	660	2	+30
	2	630	2	+30
1	600	2	-	
Durée grille indice majoré moyen			17,5	710
Niveau 1	10	750	/	+45
	9	705	3,0	+45
	8	660	3,0	+40
	7	620	2,5	+35
	6	585	2,5	+30
	5	555	2	+30
	4	525	2	+30
	3	495	2	+30
	2	465	1,5	+30
1	435	1	-	
Durée grille			19,5	

Observations :

- Tous les échelons et durées respectives sont conservés ;
- La grille de niveau 3 ne contient aucune modification par rapport à l'existante ;
- La grille de niveau 2 est modifiée sur ses 4 premiers échelons ;
- La grille de niveau 1 est modifiée sur tous les échelons.
- Le régime indemnitaire (NBI...) devra être révisé

